

DEL 2022/011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux
Le Mercredi 26 Janvier à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Ludovic **RUHIER**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Pierrette **LE FLOCH**, Marie-Josée **CANEVET**.

ABSENT(S) EXCUSE (S) : Anne **LE GALL**, Jacqueline **SABATIER**, qui ont donné pouvoir à Anne-Laure **LE GRAND**, Martine **BOUCHER**.

ABSENT : Fabienne **CAILLAREC**

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

DEL 26.01.2022 / 2022/011 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT) :

RAPPORTEUR Mme LE GALL

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Quimperlé Communauté a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;

- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

La CLETC doit donc intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLETC, telle qu'elle est définie par la loi de 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées. Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert.

Tous les cinq ans, le Président de l'EPCI doit présenter un rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences par l'EPCI. Ce rapport donne lieu à un débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et il est obligatoirement transmis aux communes membres.

C'est ainsi que la CLETC s'est réunie en date du 15 Décembre 2021, pour examiner le rapport sur l'évolution des attributions de compensation pour la période 2017 - 2021 :

2017 : Transferts des Zones d'activités, base de canoë de Saint Nicolas (Quimperlé), Conservatoire de musique (Quimperlé), aires d'accueil des gens du voyage, salle de gymnastique de Bannalec (rétrocession de l'équipement à la commune)

2018 : Transfert de la compétence « conseil en énergie partagée » (CEP), Transfert de la compétence « plan local d'urbanisme » (PLUi)

2019 : Transferts Contributions au Service d'Incendie et de Secours (SDIS), Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)

Le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé lors de la CLECT, joint en **ANNEXE N° 3**.

De plus, lors de cette réunion la CLECT a étudié **le transfert de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** des Communes au bénéfice de Quimperlé Communauté (Question 5 du rapport - page 14) et notamment en matière d'évaluation des charges et de répartition des compétences. L'évaluation des charges transférées établie par la CLECT est donc la suivante :

Mission	Total	Total Commune (refacturé à QC)	Total QC	Réseaux	Bassins	Divers
	1 = 2 + 3	2	3 = 4 + 5 + 6 - 2	4	5	6
Arzano	2 175	738	1 436	1 220	417	538
Bannalec	9 330	3 413	5 917	5 026	2 090	2 213
Baye	3 776	1 874	1 902	1 619	1 454	702
Clohars-Carnoët	11 388	5 714	5 674	4 875	4 528	1 985
Guilligomarc'h	933	156	777	671	0	262
Le Trévoux	2 141	1 013	1 127	982	797	362
Locunolé	799	115	684	607	0	192
Mellac	6 568	2 993	3 575	2 967	2 091	1 510
Moëlan-sur-Mer	9 972	3 264	6 709	5 591	1 604	2 778
Querrien	1 251	525	726	616	362	274
Quimperlé	26 259	7 415	18 844	16 808	2 031	7 419
Rédéné	4 782	2 255	2 527	2 149	1 695	938
Riec-sur-Belon	10 567	3 875	6 692	5 685	2 380	2 502
Scaër	6 896	1 898	4 998	4 245	781	1 869
Saint-Thurien	2 006	713	1 293	1 114	447	446
Tréméven	4 239	1 447	2 792	2 363	811	1 065
Total	103 081	37 410	65 672	56 539	21 488	25 055

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 16 communes membres. Les communes disposent d'un délai de 3 mois à compter de sa notification, pour délibérer. Ils seront adoptés si la majorité qualifiée des communes (la moitié des communes représentant les 2 tiers de la population de l'EPCI ou les 2 tiers des communes représentant la moitié de la population de l'EPCI) émet un avis favorable.

VU l'exposé de Mme LE GALL,

VU le rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation pour la période 2017 - 2021,

VU L'Avis de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) réunie en date du le 15 décembre 2021,

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources » en date du 19 Janvier 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DECIDE,

DE PRENDRE ACTE du rapport quinquennal sur l'évolution des attributions de compensation pour la période 2017 - 2021 tel que présenté en **ANNEXE N°3**.

D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 15 Décembre 2021.

D'APPROUVER l'évaluation des charges et de répartition des compétences lié au **transfert de compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** des Communes au bénéfice de Quimperlé rendues par la CLECT.

Pour extrait certifié conforme,
Jean-Yves LE GOFF,
MAIRE DE SCAER

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'JY Le Goff', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SCAER' and a central emblem depicting a figure on horseback, likely a saint or historical figure, within a circular frame.